

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**CERTIFICAT D'OPPOSITION TACITE A UNE
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE**
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal n° 2021 - 34

Demande déposée le 26/03/2021	
Demande affichée le 26/03/2021	
Par :	Monsieur MINJOU Frédéric
Demeurant à :	Maison Ibarre Berria 64240 HASPARREN
Pour :	Exhaussement terre
Sur un terrain sis :	Maison Ibarre Berria
Références cadastrales :	A 0933

N° DP 064 086 21B0006

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,
Vu la demande de pièces manquantes en date du 02/04/2021 et reçue par le pétitionnaire en date du 06/04/2021,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone A,

Considérant l'application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, fixant à 3 mois le délai pour compléter un dossier, à compter de la réception de la notification de pièces manquantes,

Considérant que l'ensemble des pièces et informations manquantes, qui ont été demandées par le courrier visé ci-dessus, n'a pas été fourni,

CERTIFIE

Article unique : La demande de Déclaration préalable fait l'objet d'une **OPPOSITION TACITE** pour le projet décrit dans la demande susvisée depuis le 06/07/2021 révolu.

AYHERRE, le 12/07/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

